



50 boulevard de La Liberté 44100 Nantes

Tel : 02.51.80.66.80

Fax 0970064048

[sudposte44@orange.fr](mailto:sudposte44@orange.fr)

## **Mesures bas salaires Fonction Publique. Discrimination envers les fonctionnaires de La Poste.**

### **[Le syndicat SUD PTT Loire Atlantique Vendée s'adresse aux élu-es de la République](#)**

Suite aux mesures bas salaires de la Fonction Publique, décidées par Madame La Ministre de la Fonction Publique Marylise Lebranchu, un décret est paru en janvier 2014 modifiant les dispositions indiciaires applicables aux agents de la catégorie C et de la catégorie B de la Fonction Publique. Cette mesure a été appliquée à tous les personnels de la Fonction Publique ainsi qu'à Orange S.A, société qui comporte quelques 60 000 fonctionnaires.

Au niveau de La Société Anonyme Publique La Poste, après avoir refusé pendant des mois d'engager une négociation sur la mise en place de cette mesure, le Président de La Poste a fini par s'engager sur une négociation au printemps 2014. Cette négociation devait se terminer sur un projet d'accord uniquement sur cette question de transposition à la Poste des mesures spécifiques des catégories C et B des fonctionnaires.

Alors que ces négociations arrivaient à leurs termes, et qu'une traduction concrète pour les fonctionnaires était possible, malgré le fait que des désaccords sur les durées de carrières et les durées d'échelons persistaient, le Président de La Poste a fusionné ce projet d'accord avec le « Pacte social ».

Le pacte social étant un projet d'accord sur l'avenir de La Poste, incluant des perspectives d'évolution, de mobilité forcée, de suppressions et de réorganisations des services. Il était évident qu'en l'état, les organisations syndicales majoritaires à La Poste ne pouvaient signer cet accord. Le résultat a été sans appel, CGT SUD FO, qui représentent 72 % des voix aux élections professionnelles ont refusé de valider ce projet.

Pour notre organisation, il est clair que Le Président de La Poste savait parfaitement que les organisations syndicales traditionnellement opposées aux suppressions d'emplois et aux fermetures d'établissements ne signeraient pas cet accord. La fusion à la dernière minute de ces deux textes n'avait que pour objectif de soustraire La Poste des coûts financiers liés aux mesures Fonction Publique. Cela au détriment et au mépris de la situation des fonctionnaires du service public de La Poste.

Le résultat a été à la hauteur. Immédiatement après avoir constaté l'échec de son Pacte Social, le Président a annoncé qu'aucune mesure concernant les fonctionnaires des catégories C et B ne serait appliqué !

Ni les 5 points d'indices généraux attribués à la catégorie C,

Ni la refonte des grilles comme cela a été appliqué par décret à tous les fonctionnaires des catégories C et B.

Même si cette réforme, voulue par La Ministre de la Fonction Publique, ne règle aucunement les questions de revalorisation du point d'indice, il n'en reste pas moins qu'elle apporte un peu d'air aux

bas salaires qui dans chaque secteur de la Fonction Publique souffrent de cette situation de paupérisation.

Il paraît inconcevable que le gouvernement laisse une Entreprise Publique comme La Poste manœuvrer pour se soustraire à ces obligations.

Il reste encore 50 % de fonctionnaires à La Poste dans une entreprise qui est un des plus gros employeurs publics en France avec 242000 agents. Inutile de dire que les fonctionnaires de la Poste sont choqués d'être écartés des mesures bas salaires, cela étant vécu comme du sous-fonctionariat.

Il n'est pas inutile de rappeler que chaque réforme de La Poste, y compris le passage en Société Anonyme, a été « vendu » au personnel avec le fait que le statut était maintenu !!

Il n'est pas inutile de rappeler non plus que le passage en société anonyme a été combattu par le personnel, mais aussi par les citoyens et avec l'aide de nombreux élus via la Votation Citoyenne.

Voilà pourquoi, notre organisation syndicale vous demande d'intervenir à travers des questions au gouvernement, à travers toute intervention qui permettra de faire respecter la loi et les mesures pour les « bas salaires fonctionnaires » décidées par le Gouvernement.

Soyez assurés, Madame, Messieurs les élu-e-s de notre considération.

Le secrétaire du syndicat Sudptt 44/85

Didier Raynaud

[raynaud@wanadoo.fr](mailto:raynaud@wanadoo.fr)

[sudposte44@orange.fr](mailto:sudposte44@orange.fr)

0670760783